# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE VILLEVIEILLE









Année 2018 Rapport annuel sur la Qualité du Service Public – Adduction d'Eau Potable

Rapport du **Président** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



### **SOMMAIRE**

1.1 Présentation du territoire desservi	5
1.2 Mode de gestion du service	
1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4 Le patrimoine du service	7
1.5 Estimation de la population desservie	7
1.6 Nombre d'abonnés	8
1.7 Eaux brutes	9
1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau	9
1.7.2 Achats eaux brutes	9
1.8 Eaux traitées	9
1.8.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l	'exercice
en cours	9
1.8.2) Production	10
18.3) Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.8.4) Détails des consommations par abonné	12
1.9 Volume consommé autorisé	12
1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
2.1. Modalités de tarification	14
2.1.1) Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :	14
2.1.2) Facture d'eau type	14
2.2. Recettes	15
2.2.1) Recettes de la collectivité	15
2.2.2) Recettes de l'exploitant	15
2.2.3) Recettes de l'agence de l'eau	15
3) Indicateurs de performance	
a l marcarem a me hemominance	16
3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2B)	
3.3) Indicateurs de performance du réseau	
3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
3.3.2) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
3.3.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable(P107.2)	
3.4) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
3.5) Taux de réclamations (P155.1)	
3.6) Interventions du délégataire	
3.6.1) Compteurs renouvelés	
3.6.2) Interventions fuites réseaux	
3.6.3) Interventions fuites branchements	
3.6.4) Linéaire recherche de fuites	
4) Financements des investissements	
4) rinancements des investissements	22
4.1) Branchements en plomb	
4.1) Dranchements on promo	



4.2) Montants financiers	
4.3) État de la dette du service	
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à	
l'usager et les performances environnementales du service	
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée	
délibérante au cours du dernier exercice	
5 ) Actions de solidarité et de cooperation decentra	
dans le domaine de l'eau	
	ı
5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité27	
5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)27	
6) Tableau recapitulatif des indicateurs	



### 1. Caractérisation technique du service



### 1.1 Présentation du territoire desservi

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient au **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille** composé des Communes **d'Aujargues, Junas, Souvignargues et Villevieille**, le service est donc géré au niveau intercommunal.



Le service est composé d'une seule entité ou secteur de production/distribution, les quatre Communes étant alimenté par une même entité

Le Syndicat est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations d'adduction et de distribution,
- Captage, pompage et reprise
- Réservoirs, etc.

Il définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions, renforcement, renouvellement de réseau, etc.

Il organise la protection des points de prélèvement de l'eau.

Il prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil des ouvrages.

Il choisit le mode de gestion du service.



Dans le cadre du contrat d'affermage, il met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Il organise le contrôle de la bonne application du contrat, avec l'assistance d'un contrôleur d'affermage, la société AF Conseil.

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- > Traitement (chlore gazeux)
- Stockage
- Transfert et distribution
- > Contrôle des raccordements

### 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet <u>01 Janvier 2017</u>. La durée initiale du contrat est de <u>12 ans</u>. Il prend fin le <u>31/12/2028</u>. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'eau potable qui a été approuvé par la Collectivité.

### 1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

	La répartition des tâches est la suivante	Délégataire	Collectivité
	Application du règlement du service	Х	
Gestion du service	Fonctionnement	Χ	
	Surveillance et entretien des installations	Χ	
	Accueil des usagers	Х	
Gestion des abonnés	Facturation	Х	
	Traitement des doléances client	Χ	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
	Renouvellement des branchements isolés	Χ	
	Renouvellement des branchements – opération groupé		Х
Branchement	Recherche et élimination des fuites	Х	
	Renouvellement des compteurs	Х	
	Entretien et vérification des compteurs	Х	
	Purge des réseaux	Х	
	Recherche et élimination des fuites	Х	
Canalisations et accessoires	BAC – renouvellement et mise à niveau (sauf programme voirie)	Х	
	Renouvellement canalisation < 6ml	Х	
	Renouvellement canalisation >< 6ml		Х



Ouvrages de production et de stockage	Réservoirs – nettoyage annuel	Х	
	Entretien – réparation et renouvellement appareillage électromécanique	X	
	Entretien et petit travaux génie civil	Х	
	Clôture et portail – renouvellement entretien et réparation	Х	

De façon générale, le délégataire assure :

- La gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ L'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, châteaux d'eau),
- Un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

### 1.4 Le patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Production	Une unité de production : forage du Moulin à Villevieille comprenant 2
	forages:
	Capacité forage: 60 m3/h
	Capacité maximale journalière : 2 400 m3
	Capacité maximale annuelle : 510 000 m3
Station de reprise	Deux stations de reprise :
	Sur Villevieille : 169 m3/h
	Sur Aujargues : 25 m3/h
Stockage	6 réservoirs pour une capacité globale de 1 425 m3
Organes de réseau (vannes,	634 unités
purges,PI	
Distribution	58 067 ml de canalisations
Branchements	2 119 branchements
Clients	2 091 compteurs

### 1.5 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ <u>5 040 habitants</u> en 2018. Soit un ratio de 2,41 habitant/abonné.

Désignation	2015	2016	2017	2018	Variation en % N/N-1
Nombre de clients desservis	1992	2025	2067	2091	1,11
Population estimée en nombre d'habitants	4 800	4 880	4 980	5040	



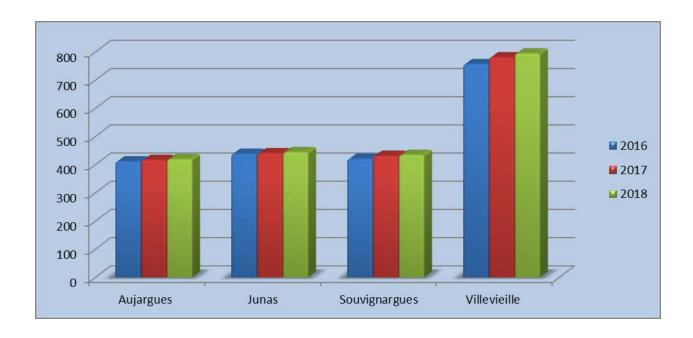
### 1.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2091 abonnés au 31/12/2018.

La répartition des abonnés par secteur est la suivante :

	Nombre d'abonnés						
Communes	2016	2016 2017 2018 Variation en %					
Aujargues	411	416	419	0.7			
Junas	438	440	444	0.9			
Souvignargues	420	431	434	0.7			
Villevieille	756	780	794	1.8			
Total	2025	2067	2091	1.16			





#### 1.7 Eaux brutes

#### 1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 291 583 m³ pour l'exercice 2018.

			Volume prélevé en m3			
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	2016	2017	2018	Variation en % N/N-1
Captage du moulin	Forages	120 m3/h 2 400 m3/j	304 913	321 568	291 583	-9.3

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

<u>Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé</u> : **100** %.

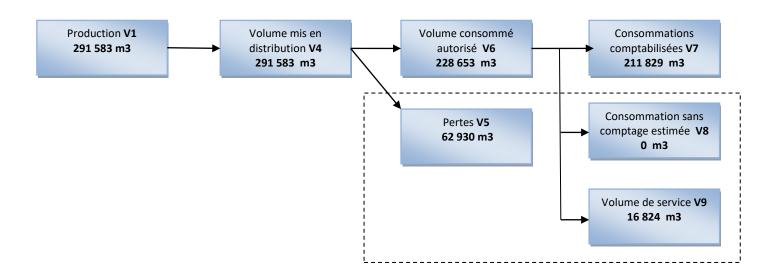
La baisse de la production est la conséquence de l'amélioration du rendement global des réseaux.

#### 1.7.2 Achats eaux brutes

Il n'y a pas d'achat d'eau extérieur au Syndicat.

### 1.8 Eaux traitées

### 1.8.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours





### **Définitions**

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution (V1 +V2 - V3)

V5 ou pertes (V6 - V4)

V6 ou volume consommé autorisé (**V7 + V8 + V9**)

V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau, ...)

### 1.8.2) Production

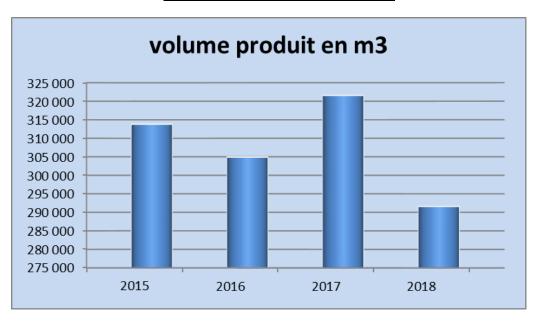
Le service de production est pourvu d'un dispositif de traitement.

Ressources	Dispositif traitement
Captage du Moulin	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

	Volume produit sur l'exercice en m3						
Captage du Moulin	2015	2015 2016 2017 2018 Variation N/N-1 en					
Total du volume produit (V1)	313 791	304 913	321 568	291 583	-9.3		

#### Évolution de la production sur 4 ans



On observe une forte baisse de la production, sachant que le nombre d'abonnés a augmenté et que l'année était très chaude. Le rendement s'est fortement amélioré.



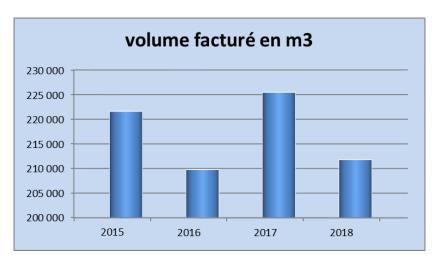
### 18.3) Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volume vendu durant l'exercice en m3					
Acheteurs	2015	2016	2017	2018	Variation en % N/N-1	
Abonnés domestiques (1)	221 622	209 809	225 462	211 829	-6.05	
Aujargues	41 124	40 982	43 891	38 899	-11.37	
Junas	42 656	39 961	43 981	41 360	-5.96	
Souvignargues	46 981	41 381	46 433	47 279	1.82	
Villevieille	90 862	87 484	91 156	84 291	-7.53	
Abonnés non domestiques (2)	0	0	0	0	0	
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	221 622	209 809	225 462	211 829	-6.05	

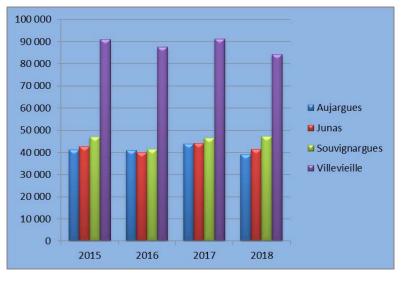
Les valeurs facturées ne correspondant pas à des périodes de relève similaires, les volumes ont été ramené sur 365 j. Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(1) Les abonnés non domestiques comprennent notamment les industriels, mais aussi les branchements communaux tels que borne d'arrosage, espaces verts, cimetière, ...

### Évolution du volume facturé sur 4 ans

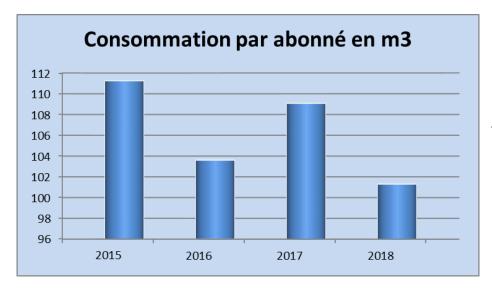


La consommation baisse sur toute les Communes sauf Souvignargues.





### 1.8.4) Détails des consommations par abonné



La consommation moyenne par abonné domestique a baissé , ce qui rejoint la tendance nationale .

### 1.9 Volume consommé autorisé

	Volume annuel en m3					
	2015 2016 2017 2018 Variation en % N/N-1					
Volume consommé autorisé (V6)	216 882	232 794	242 286	228 653	-5.6	

### 1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **58 067** mètres au 31/12/2018 pour **58 063** mètres au 31/12/2017.

La variation est liée à l'ajustement de la cartographie.



## 2) Tarification de l'eau et recettes du service



### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

### 2.1.1) Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
	Part de la collect	ivité	
Part fixe (€ HT/an) - Abo	onnement	73,65 €	73,65 €
Part proportionnelle (€ F	HT/m³)	0.5048 €	0,5048 €
	Part du délégata	aire	
Part fixe (€ HT/an – Ab	onnement)	40,72 €	42,01 €
Part proportionnelle (€	EHT/m³)	0,6434 €	0,6617€
	Taxes et redevar	ices	
Taxes	TVA	5,5 %	5,5 %
	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	0,27 €/ m³
Redevances	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/ m³	0,115 €/ m³

### 2.1.2) Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120 \, \mathrm{m}^3/\mathrm{an}$ ) sont :

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
	Part de la collec	tivité	
Part fixe	(€ HT/an) - Abonnement	73,65 €	73,65 €
Part	oroportionnelle (€ HT)	60,58€	60,58 €
	Part du déléga	taire	
Part fixe	(€ HT/an) - Abonnement	40,72 €	42,01 €
Par	Part proportionnelle (€ HT)		79,40€
	Taxes et redeva	ances	
Taxes	TVA	16,44 €	16,60€
Dadayanaa	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	34,80€	32,40€
Redevances	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	12,00 €	113,8 €
Tota	Total TTC pour 120 m3		318,44 €
Prix TTC le m3		2,6283 €	2,6537 €



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de <u>223 436</u> m<sup>3</sup>/an (216 196 m<sup>3</sup>/an en 2017), soit une légère augmentation (période de relève différente). Sachant que le volume ramené à 365 jours a baissé entre 2018 et 2017.

Il y a une légère variation entre 2019 et 2018 sur la tarification, lié à l'actualisation de la part délégataire, les taux de l'Agence de l'eau baissant sur un et augmentant sur l'autre. .

### 2.2. Recettes

### 2.2.1) Recettes de la collectivité

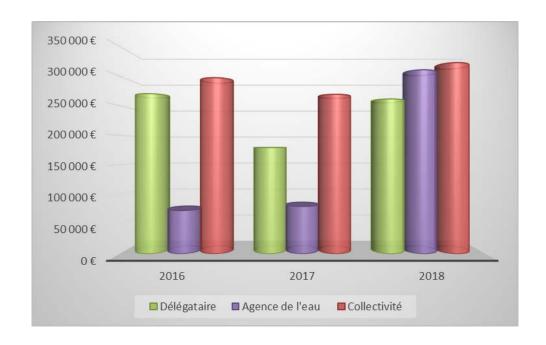
	2016	2017	2018	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	270 000 €	179 364 €	261 089 €	45,6

### 2.2.2) Recettes de l'exploitant

	2016	2017	2018	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	246 633 €	216 132 €	229 185 €	-12,4
Travaux attribués à titre exclusif	38 688 €	42 282 €	80 223 €	9,3
Produits accessoires	11 604 €	10 572 €	12 949 €	-8,9
Total recettes	296 925 €	268 986 €	322 357 €	-9,4

### 2.2.3) Recettes de l'agence de l'eau

	2016	2017	2018	Variation
				en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	73 000 €	79 983 €	310 300 €	9.6





## 3) Indicateurs de performance



### 3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2017	Nombre de prélèvements non conformes en 2017	Nombre de prélèvements réalisés en 2018	Nombre de prélèvements non conformes en 2018
Microbiologie	10	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	13	0	14	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000  $m^3$ /jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2B)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 : 95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2018 est le même que pour 2017.



			Nombre maximum de points	Points obtenus
Α.	VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Partie A	VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
8	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Partie B	VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
	VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
	VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Partie C	VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Pari	VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
	VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
		Total des points obtenus partie C	75	50
		TOTAL POINTS	120	95

### 3.3) Indicateurs de performance du réseau

### 3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

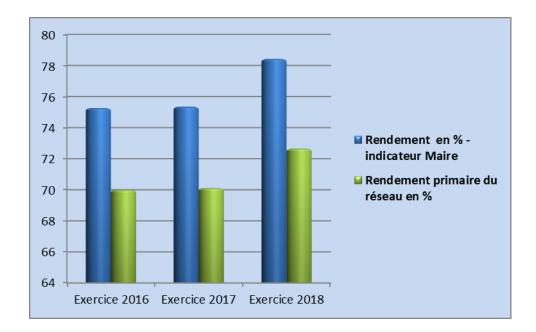
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau en % - indicateur Maire	75,26	75,35	78,42
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70,00	70,11	72,65



Le rendement général du réseau, s'est encore amélioré et de façon régulière (respect engagement contractuel).

### 3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 3,76 m3/j/km, (4.53 en 2017).

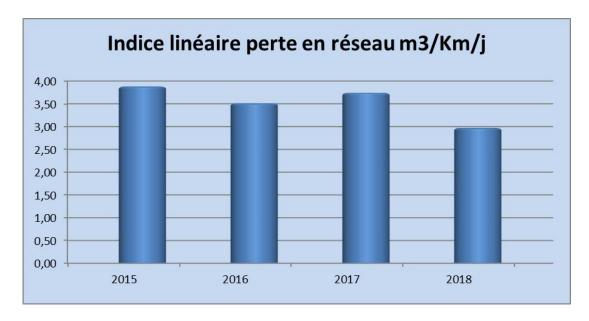


### 3.3.2) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 2,97 m<sup>3</sup>/j/km (3.74 en 2017).



Pour information ci-dessous la classification du réseau en fonction de cette valeur sachant que nous sommes majoritairement en intermédiaire, soit acceptable :

Туре	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

#### 3.3.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable(P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.



Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en Km					1,38
Taux moyen renouvelé en Km	0,531	0,531	0,424	0,340	0,74
Taux moyen de renouvellement en %	0,9	0,9	0,7	0,6	1,2

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5* linéaire du réseau de desserte} *100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de  $1,2 \ \underline{\%}$  (0,6 % N-1 en 2017). Ce taux augmente, mais reste faible si on sait que la durée de vie des canalisations se situe en moyenne autour de 50 ans, il faudra près de 50 ans à ce rythme pour renouveler tous le réseau, et donc bien au-delà de leur durée de vie.

### 3.4) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est le même qu'en 2017 et est au maximum, à savoir de **100 %.** (100 % en 2017).



### 3.5) Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'année 2018, le taux de réclamations est de <u>0 pour 1000 abonnés</u> (0 en 2017).

### 3.6) Interventions du délégataire

### 3.6.1) Compteurs renouvelés

	2017	2018	Variation en %
Total compteurs	94	34	-64

### 3.6.2) Interventions fuites réseaux

	2017	2018	Variation en %	
tions	2	7	250	

### 3.6.3) Interventions fuites branchements

	2017	2018	Variation en %
Total interventions	15	12	-20

### 3.6.4) Linéaire recherche de fuites

	2017	2018	Variation en %
Linéaire de recherche en ml	5200	2 800	-46,2

Sur 2018, la recherche de fuite a baissé de moitié, malgré cela on améliore le rendement.



## 4) Financements des investissements



### 4.1) Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder  $10\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	2 093	2 119
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	4
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de Branchements	0,19 %	0,18 %

Les branchements plombs indiqués ne sont pas représentatif, ni préjudiciable, et correspondent uniquement à une partie de branchements qui ont été renouvelé dans le cadre d'un programme de voirie, mais pas en totalité, un tronçon persistant en plomb (sous le trottoir ou juste avant le compteur).

### 4.2) Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	398 889	373 535
Montant des subventions en € durant l'exercice en capital en €	0	66 920

### 4.3) État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	0€	0€
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	0€	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	0€	0€

### 4.4) Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements n'a pas changé et est de <u>48 064 €</u> (48 064 € en 2017).



### 4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet.



5 ) Actions de solidarité et de cooperation decentralisée dans le domaine de l'eau



### 5.1)Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2017	2018
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant d'abandon de créance part fermière	0	0
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0

### 5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	



## 6) Tableau recapitulatif des indicateurs



		Exercice N-1	Exercice N
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 980	5 040
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,62 €	2,65 €
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,35 %	78,42 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,53 m3/Km/j	3,76 m3/Km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,74 m3/Km/j	2,97 m3/Km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6 %	1,2 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0€	0€
P155.1	Taux de réclamations	0 /1000 Ab	0 /1000 Ab

